



Achat de maison père + fils

Par **ggsch**, le **20/02/2015** à **11:45**

Mon fils achète une maison, il est célibataire.

Je participe à cet achat.

quel est ce statut particulier?

Comment faire pour que cet achat soit valable.

Est-ce un achat en copropriété? Ou quel est la situation dans ce cas?

Merci de votre réponse.

Par **domat**, le **20/02/2015** à **13:04**

bjr,

pour répondre, il faut savoir comment vous participez à cet achat.

soit vous achetez comme propriétaire et vous serez en indivision avec votre fils (et non en copropriété).

soit vous donnez de l'argent à votre fils qui achète et est alors seul propriétaire.

cdt